

Bosnie-Herzégovine

Environnement opérationnel

Contexte

Douze ans après l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre général pour la paix (« Accord de Dayton »), la Bosnie-Herzégovine conserve une structure politique complexe. Ce pays, qui compte environ quatre millions d'habitants, a 13 constitutions, 14 systèmes juridiques, 13 Premiers ministres et quelque 140 ministères. Dans pareil contexte, la tâche qui consiste à négocier des compromis et à rechercher des solutions à un certain nombre de problèmes politiques, économiques et sociaux est considérable. La conduite des réformes indispensables, notamment celles qui touchent directement les populations relevant de la compétence de l'UNHCR, est lente.

En dépit des progrès notables accomplis en Bosnie-Herzégovine, un certain nombre de problèmes en rapport avec le bon fonctionnement des organes étatiques persistent : la réforme de la police n'est pas achevée, la refonte de la constitution est en suspens et d'autres amendements législatifs concernant les sphères sociale et judiciaire – dont le domaine de l'asile – sont également en attente.

En raison du ralentissement des réformes dans le pays et des incertitudes qui planent sur les futurs développements en rapport avec la province du Kosovo, ainsi que sur l'impact potentiel de ces développements sur la situation en Bosnie-Herzégovine, le mandat du Bureau du Haut Représentant a été prorogé jusqu'en juin 2008.

La situation économique donne quelques signes d'amélioration mais le déficit de la balance commerciale est l'un des plus importants de la région. Il en va de même pour le taux de chômage, particulièrement élevé : de ce fait, les déplacés internes qui regagnent leur localité d'origine, les réfugiés qui s'intègrent sur place et les demandeurs d'asile ont peu de chances de trouver un emploi et des moyens d'existence. Les femmes, les groupes minoritaires et les autres catégories de population vulnérables sont les premières victimes de ces insuffisances économiques, sociales et législatives.

Bien que la situation sécuritaire soit stable, des incidents motivés par l'appartenance ethnique sont toujours signalés dans quelques zones accueillant des populations de retour.



Besoins

Les besoins recensés lors des évaluations participatives menées au titre de la stratégie d'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité en Bosnie-Herzégovine ont servi de point de départ à la planification des interventions pour la période 2008-2009. Les besoins identifiés portent sur l'information relative aux droits et aux prestations, sur le logement, sur les services de santé, sur l'accès à l'éducation, sur l'emploi, sur l'aide matérielle essentielle (articles de secours de première nécessité), sur la sécurité physique et sur le traitement équitable. Les réfugiés originaires de Croatie mettent en avant le manque d'emplois et de services de santé. Les groupes âgés vulnérables ont en priorité besoin de services de santé et d'une protection sociale. Quelque 7 000 déplacés, hébergés dans des centres collectifs, sont particulièrement vulnérables et vivent dans des conditions éprouvantes.

En juin 2007, le statut d'admission provisoire accordé aux déplacés originaires du Kosovo a été reconduit jusqu'en septembre 2007. Dans les centres collectifs, la plupart des titulaires d'une carte d'admission provisoire ont déposé une

demande d'asile. Les réfugiés reconnus qui vivent hors des centres d'accueil ne recevront plus d'indemnités de subsistance ; en revanche, ils bénéficieront d'activités de formation professionnelle et d'insertion sur le marché du travail.

Total des besoins

2008 : 5 615 204 dollars E.-U.

2009 : 5 584 304 dollars E.-U.

Objectifs principaux

En Bosnie-Herzégovine, le Haut Commissariat poursuit un double objectif : trouver des solutions durables adéquates pour les réfugiés et les déplacés internes et aider les autorités à répondre aux besoins et à reconnaître les droits des personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR.

- Assurer l'accès de toutes les personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR aux services sociaux, économiques et de protection, ainsi qu'aux droits correspondants ; offrir au besoin une assistance sous forme de soins et d'entretien.
- Doter les autorités nationales des moyens nécessaires pour poursuivre l'élaboration d'un cadre juridique et d'un système d'asile efficaces et conformes aux normes internationales.
- Promouvoir des solutions durables pour tous les groupes relevant de la compétence de l'UNHCR, en collaboration avec les Gouvernements des pays de la région, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Commission européenne.
- Rechercher des solutions durables pour les personnes extrêmement vulnérables hébergées dans des centres d'accueil, en coopérant avec les autorités et en appelant plus vigoureusement les organisations internationales et les pays donateurs à répondre à leurs besoins.
- Réduire la violence sexuelle et sexiste, ainsi que la traite des populations relevant de la compétence de l'UNHCR, en amplifiant les actions de sensibilisation.

Cibles prioritaires en 2008 et en 2009

- 100 pour cent des résidents des centres d'accueil bénéficient d'une assistance sous forme de denrées alimentaires et d'autres articles de secours ; 100 pour cent des femmes en âge de procréer reçoivent des protections périodiques ; 70 pour cent des adolescents/adultes participent à des activités de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.
- 100 pour cent des demandeurs d'asile sont inscrits en bonne et due forme et possèdent des documents d'identité.
- 500 réfugiés croates rentrent dans leur pays et reçoivent des indemnités de rapatriement avant leur départ ; 150 candidats au rapatriement en Croatie bénéficient d'une aide au transport.
- 100 réfugiés croates qui choisissent de rester en Bosnie-Herzégovine bénéficient d'une aide exceptionnelle sous la forme de lots de matériaux de construction, de subventions à la création d'entreprises ou d'une aide à la régularisation des petites entreprises.
- Tous les déplacés internes, demandeurs d'asile, réfugiés et rapatriés ont accès à des services d'orientation juridique gratuits.
- 50 familles vulnérables de réfugiés et de demandeurs d'asile reçoivent, à titre provisoire, des indemnités de subsistance mensuelles et bénéficient de formations professionnelles et d'aides à la création d'entreprises pour s'intégrer sur place.
- 30 familles déplacées vulnérables, hébergées dans des centres collectifs, bénéficient d'une aide au retour viable ou d'autres solutions durables.
- 20 femmes, victimes de violences conjugales ou de la traite des êtres humains, reçoivent une assistance sociale et économique.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janv. 2008		Déc. 2008 / Janv. 2009		Déc. 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR
Réfugiés	Croatie	6 300	1 500	800	800	400	400
	Serbie	300	300	560	560	360	360
	Pays divers	20	20	30	30	30	30
Demandeurs d'asile	Serbie	800	800	600	600	500	500
	Pays divers	30	30	30	30	30	30
Réfugiés rapatriés		1 200	100	1 000	80	800	70
Déplacés internes		123 500	35 000	100 000	28 000	70 000	20 000
Déplacés de retour		4 000	2 500	3 800	2 400	3 000	1 900
Autres pers. relevant de la compétence de l'UNHCR	Croatie	-	-	2 000	1 000	1 000	500
Total		136 150	40 250	108 820	33 500	76 120	23 790



UNHCR/V. Winer

Une famille serbe vivant dans une région à majorité musulmane en Bosnie.

Stratégie et activités

La stratégie de l'UNHCR pour 2008 et 2009 tient compte des multiples difficultés qui entravent actuellement les retours, ainsi que des réalités politiques, économiques et sociales de la Bosnie-Herzégovine. La stratégie vise en outre à remédier aux lacunes législatives qui ont un impact sur les réfugiés et les demandeurs d'asile, ainsi que sur d'autres populations relevant de la compétence du Haut Commissariat.

Réfugiés et demandeurs d'asile

Les réfugiés croates forment la plus importante population réfugiée en Bosnie-Herzégovine. Bon nombre d'entre eux ont trouvé une solution durable par le biais du rapatriement et de l'intégration sur place. Les réfugiés restants, au nombre de 7 000 environ, n'ont pu regagner leur pays, essentiellement en raison de la destruction de leur logement ou de la perte de leurs droits de location-occupation en Croatie. Le Haut Commissariat poursuit sa collaboration avec l'OSCE, la Commission européenne et le ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés de Bosnie-Herzégovine pour accélérer l'application pleine et entière de la Déclaration de Sarajevo (Processus de Sarajevo). L'UNHCR dispensera une assistance exceptionnelle aux individus extrêmement vulnérables qui choisissent de rester en Bosnie-Herzégovine.

En ce qui concerne les réfugiés originaires d'autres régions de l'ex-Yougoslavie et principalement du Kosovo, l'UNHCR s'attachera à offrir une aide coordonnée destinée à faciliter l'intégration sur place, en raison du faible nombre de candidats au rapatriement librement consenti. Dans des cas spécifiques, correspondant aux critères requis, la solution de la réinstallation sera envisagée. Dans le même temps, le Haut Commissariat continuera à aider les autorités à rédiger des règlements relatifs à l'asile et à garantir l'accès de toutes les personnes relevant de sa compétence aux droits civils. À compter de 2010, le Gouvernement devrait gérer les questions de réfugiés en ne bénéficiant plus que d'une aide matérielle restreinte de l'UNHCR.

Retour des réfugiés et des déplacés vers et à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine

L'UNHCR jouera un rôle de catalyseur dans le processus de retour en 2008 et en 2009, en mettant l'accent sur la viabilité des retours. Il dispensera une aide matérielle aux individus et aux groupes extrêmement vulnérables, en accordant une attention particulière aux déplacés qui sont toujours hébergés dans des centres collectifs. En collaboration avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe et la Commission d'État pour les déplacés et les réfugiés, l'UNHCR cherchera à apporter des solutions à ces résidants, moyennant une assistance à la reconstruction, des activités de renforcement de l'autosuffisance ou des logements sociaux. Le Haut Commissariat appellera les donateurs et les organisations internationales à débloquer des fonds supplémentaires pour répondre aux besoins des populations de retour et des déplacés. Tout en recherchant des solutions durables pour ces groupes vulnérables, l'UNHCR s'attachera à promouvoir l'harmonisation des lois et des réglementations à différents niveaux dans le pays. L'accent sera mis sur l'administration de la justice, les politiques en matière d'emploi, les régimes de retraite, les services de santé, la protection sociale et l'éducation.

Contraintes

La Bosnie-Herzégovine ressent toujours les conséquences de la situation politique complexe qui règne sur son territoire et dans les pays de la région. La faiblesse de la croissance économique empêchera le Gouvernement d'allouer aux services publics de santé et d'aide sociale des ressources suffisantes pour prendre en charge les besoins des réfugiés et des déplacés internes vulnérables.

Le taux de chômage élevé risque de contrarier les retours, que ce soit vers ou à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine. La mise en œuvre de la Déclaration de Sarajevo exigera un effort concerté de toutes les parties prenantes et le processus se poursuivra sans doute jusqu'à la fin de l'année 2008.

Organisation et mise en œuvre

Présence de l'UNHCR

	2008	2009
Nombre de bureaux	1	1
Effectif total	37	35
Fonctionnaires internationaux	4	4
Collaborateurs nationaux	26	26
VNU	5	5
JEA	1	0
Agents déployés	1	0

Coordination

L'UNHCR coopérera étroitement avec les autorités, à tous les niveaux, notamment en tant que membre du Conseil des administrateurs principaux (présidé par le Haut Représentant), de l'Équipe des Nations Unies dans le pays et du Processus de Sarajevo. Il collaborera également avec l'OSCE, la Commission européenne, les ambassades des pays donateurs à Sarajevo et des organismes bilatéraux.

Partenaires

Partenaires d'exécution

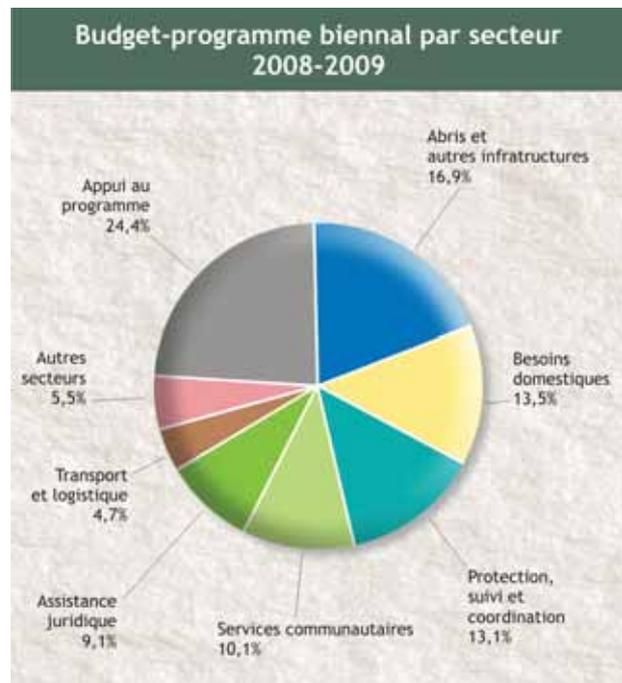
Organismes gouvernementaux : Ministère des Droits de l'homme et des Réfugiés, ministère de la Sécurité.

ONG : Initiative des femmes de Bosnie-Herzégovine, *Hilfswerk Austria*, *Foundation for Local Democracy*, Services de logistique humanitaire de Bosnie-Herzégovine, Services de secours catholique, *Vasa Prava*.

Partenaires opérationnels

ONG : Conseil danois pour les réfugiés, *Hilfswerk Austria*, *Mercy Corps Scotland*, *Vasa Prava*.

Autres : Banque de développement du Conseil de l'Europe, Banque mondiale, Commission européenne, Direction suisse du développement et de la coopération.



Budget (dollars E.-U.)

Activités et services	Budget-programme annuel		
	2007	2008	2009
Protection, suivi et coordination	1 423 093	731 620	734 447
Abris et autres infrastructures	1 219 468	1 021 230	1 174 957
Appui opérationnel (aux partenaires)	183 412	147 362	150 749
Assistance juridique	621 085	541 521	473 800
Besoins domestiques	467 069	745 877	766 938
Santé	42 406	18 285	10 158
Services communautaires	634 784	531 475	605 111
Transport et logistique	338 216	311 403	216 707
Vivres	173 561	182 846	101 581
Total des opérations	5 103 093	4 231 620	4 234 447
Appui au programme	1 599 071	1 383 584	1 349 857
Total	6 702 164	5 615 204	5 584 304